

N°138
Juin 2021



Samedi 19 juin:

Journée jeux de l'association M'Lire.

Dimanche 20 juin:

1er tour des élections régionales et départementales.

Dimanche 27 juin:

2ème tour des élections régionales et départementales.



Le mot du maire

Alors que nous retrouvons doucement le cours normal de nos vies et que l'épidémie semble enfin marquer le pas, je voulais tout d'abord remercier toutes celles et tous ceux qui depuis de longs mois ont travaillé à maintenir le service public dans notre village. Les agents de la mairie, de la crèche, de la garderie, les institutrices...etc. Ils sont restés mobilisés toute l'année et nous avons pu compter sur leur savoir-faire et leur professionnalisme pour accueillir nos enfants dans les meilleures conditions et vous offrir le meilleur cadre de vie possible.

Retrouver doucement le cours normal de nos vies, c'est aussi retourner chez nos commerçants et nous asseoir en terrasse pour soutenir les commerces de qualité qui subsistent à Moulézan. Car, oui, malgré les difficultés qui dépassent les frontières de notre village, nos commerçants se battent pour maintenir ce qui participe du lien social et de la qualité de vie dans notre village.

Retrouver le cours normal de nos vies, c'est pouvoir à nouveau nous retrouver pour passer des moments conviviaux ensemble comme par exemple le 19 juin à l'occasion de la journée animée par l'association M'Lire. C'est aussi nos associations qui redémarrent (Danse Attitude, AGVM...) Malheureusement, les conditions sanitaires ne nous permettront pas d'organiser cette année encore la fête votive qui se déroule traditionnellement début juillet.

Retrouver le cours normal de nos vie c'est aussi commencer enfin des travaux importants qui avaient été retardés jusque là à cause du COVID. Le mois de juin verra essentiellement des travaux de voirie (Parking devant la mairie, Avenue du Grand Pont, Rue de l'église). Cela provoquera des perturbations pour les habitants, les transports des lycéens et collégiens (Voir plus loin). Je sais compter sur la collaboration de tous pour que ces projets qui ont pour but d'améliorer la qualité de vie dans notre commune soient menés à bien dans les meilleures conditions.

Retrouver le cours normal de nos vie c'est enfin faire son devoir de citoyen à l'occasion des élections importantes qui se dérouleront les 20 et 27 juin prochains. Nous allons élire nos conseillers départementaux et nos conseillers régionaux. Insérer son bulletin dans l'urne, c'est choisir ses dirigeants à tous les niveaux de gouvernance, c'est une obligation morale au service de la démocratie qui est le pouvoir du peuple. Je vous engage donc à voter, c'est important.

Je souhaite que le retour au cours normal de nos vies soit aussi l'occasion de retrouver un peu d'insouciance et de légèreté avec le retour du soleil et de la chaleur.

Bien à vous Pierre Lucchini

ÉLECTIONS | 50 RÉGIONALES ET | DÉPARTEMENTALES | 51 ES



Vote: Il est rappelé aux électeurs qu'ils doivent se munir de leur propre stylo, que le port du masque est obligatoire, tout comme le respect des gestes barrières. Le parcours au sein de bureau de vote sera fléché afin d'orienter au mieux les électeurs. Pour rappel, une pièce d'identité est obligatoire pour voter.

Région: Il n'y a qu'un seul tour si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour. Dans cette hypothèse, la liste majoritaire reçoit automatiquement un quart des sièges, les autres sièges étant répartis entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, selon la représentation proportionnelle. Si un second tour doit être organisé, les listes ayant obtenu plus de 10% des suffrages exprimés peuvent s'y maintenir ou de fusionner avec une autre liste entre les deux tours. À l'issue du scrutin, les sièges seront répartis selon la même règle.

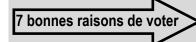
Département: Chaque canton élit un binôme femme-homme et leurs suppléants Pour être élu au premier tour, le binôme doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal à un quart des électeurs inscrits. En outre, il faut avoir obtenu les voix d'au moins 12,5% des électeurs inscrits dans le canton pour accéder au second tour. Les deux binômes ayant récolté le plus de suffrages au premier tour peuvent se présenter au second.



Exceptionnellement pour ce vote, chaque électeur a droit à 2 procurations.

Le Conseiller Départemental: Femme ou homme de terrain, à la disposition de ses concitoyens, le conseiller départemental est élu pour 6 ans. Au sein de l'Assemblée, il participe à la définition des politiques départementales et représente le Département dans différents organismes. Il siège ainsi aux conseils d'administration de collèges, d'hôpitaux, etc. Il est, enfin, l'interlocuteur privilégié des maires et accompagne le développement des communes de son canton.

Le conseiller régional: Les conseillers régionaux composent le conseil régional, assemblée délibérante de la région. Le conseil régional règle les affaires de la région en assemblées plénières ou en commission permanente. Les principaux domaines d'intervention de la région sont le développement économique, les lycées, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, l'aménagement du territoire et les transports.



Le vote est le premier mode d'action et le plus simple en démocratie.

Le vote est un devoir.

Le vote offre la possibilité de choisir ses représentant(es).

Le droit de vote est le fruit d'un long combat.

Ne pas voter revient à laisser aux autres la possibilité de décider pour nous.

Le vote est un choix personnel et secret.

Le vote est un acte réfléchi.



Vendredis de l'Agglo ENTREE GRATUITE dans la limite des places disponibles

Réservation des places du lundi au jeudi précédant le spectacle souhaité par téléphone : 06 40 45 20 14 (uniquement de 10h à 18h) ou par internet (24h/24) <u>vendredisdelagglo.fr/</u>billetterie.html

Pas de billet disponible sur place le soir-même. Si les conditions sanitaires le permettent, un espace petite restauration, tenu par le Secours populaire du Gard, vous permettra de vous restaurer et de rencontrer les artistes en après spectacle.

En fonction des évolutions de la situation sanitaire les spectacles seront susceptibles : d'être joués en extérieur, de changer d'horaires, d'être reportés ou annulés.



https://vendredisdelagglo.fr/

Malgré l'amélioration de la situation, continuons d'appliquer les gestes barrières. Alors que plus de 20 millions de Français ont déjà reçu une dose de vaccin contre la Covid-19, le calendrier vaccinal s'accélère encore. A partir du début janvier, la vaccination sera étendue à tous les adultes sans condition. Pour vous faire vacciner appeler le 0 800 009 110 pour prendre rendez-vous. Vous pouvez aussi vous rendre sur le site internet www.doctolib.fr qui est plus pratique et rapide.

À partir du 9 juin, le couvre-feu commencera à 23 heures. Cette date devrait également marquer la réouverture complète des restaurants et des salles de sport.

Le 30 juin, le couvre-feu sera totalement supprimé. Selon la situation sanitaire locale, les jauges seront adaptées lors des événements ainsi que dans les établissements rassemblant du public.



Communiqué de l'Association de Gymnastique volontaire

Après cette période de confinement et les vacances, nombreux(ses) seront celles et ceux qui auront pris quelque petits kilos excédentaires dus à une activité forcée. Nous vous proposons de les perdre en douceur dans notre beau village au sein de l'AGVM. Nous comptons sur vous pour nous rejoindre dès le mois de septembre dans le foyer communale avec comme devise: « Dynamisme et bonne humeur ».

Renseignements:

Présidente: Sylviane Tomas (0688986059) Secrétaire: Véronique Firmin (0608021527)

La vie du village

Décès:

Le dimanche 2 mai décédait M. André Ortuno à l'âge de 89 ans. Ceux qui le connaissaient regretteront l'homme qu'il était. Le Maire que je suis rend aussi hommage à tout ce qu'il a apporté, au long de sa vie, à notre village. Encore un de nos anciens qui nous quitte...

Toutes nos condoléances à ses proches et en particulier à son épouse Renée.

M. Roland Souard est décédé le 18 mai à l'âge de 78 ans. Avec son épouse Chantal, il habitait notre village depuis 15 années.

Toutes nos condoléances à sa famille.

Info paroisse: Messe le mercredi 16 à 18h.

Danse Attitude

L'association d'Emeline reprendra ses cours en extérieur courant juin et les continuera en juillet et en août. Toutes les infos sont sur la page facebook « Dans Attitude Moulezan ». A vos joggings et vos baskets!



8 MAI 1945

Commémoration avec les membres du Conseil Municipal

Infos Mairie

Du lundi au vendred De 8h30 à 12h00



04 66 77 87 94



COLLECTES DES ENCOMBRANTS mercredi 16 juin 2021.

RAPPEL DES REGLES DE COLLECTE: La demande doit être formulée auprès de Nîmes Métropole 48 h avant pour être prise en compte sur la tournée de collecte. La liste des encombrants à collecter est à communiquer avec la demande. La collecte est limitée à 2 grosses pièces par foyer. Les encombrants doivent être sortis devant l'habitation pour 7h du matin le jour de la collecte. En dehors de cette collecte, les encombrants sont accueillis à la déchèterie de Saint-Bénézet (Tous les jours sauf le mardi et le dimanche).

Des imprimés de demande de ramassage sont disponibles à la mairie ou sur le site de l'Agglo. Vous pouvez aussi téléphoner au 04-66-02-54-54 ou mieux envoyer un message à dctdm@nimes-metropole.fr



Avec l'arrivée des beaux jours, le déconfinement, le village sort de sa torpeur. Mais attention aux bruits de voisinage provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement, (cri, chant, fête familiale, ...),
- ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, électroménager, ...),
- ou par un animal (exemple : aboiements).

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, on parle de *tapage nocturne*. À savoir aussi: les nuisances olfactives (barbecue, ordures, fumier, ...) ou visuelles (par exemple : gêne occasionnée par une installation) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

La nuit: Il n'existe pas de définition du tapage nocturne. Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour tapage nocturne existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps. Il y a tapage nocturne lorsque l'auteur du tapage a conscience du trouble qu'il engendre, et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage.

En journée: En journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps.

Rappel: Les travaux de jardinage, bricolage,...etc. sont autorisés de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrés; de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi; de 10h à 12h le dimanche ou les jours fériés.



Les travaux sur le parking de la mairie ont été décalés d'une semaine par l'entreprise. Ils débuteront dans le courant de la première semaine de juin. Le parking sera fermé à partir du dimanche 30 mai 00h. Attention de ne pas encombrer le centre du village.

Les travaux sur l'avenue du Grand Pont commenceront en même temps. Après arrangement avec les entreprises et pour éviter de trop perturber les transports scolaires, ils démarreront au niveau de l'église et remonteront vers la cave. Des déviations seront

mises en place pour guider les véhicules dans le village. **Jusqu'aux vacances les cars du collège et des lycées s'arrêteront sur le parking de la cave coopérative**. Jusqu'au 28 juin aucun changement pour les primaires qui conservent l'arrêt Place du Pigeonnier. A compter du 28 juin, le matin et le soir les cars s'arrêteront à la cave. Ces jours-là, pendant la pause méridienne (12h-14h), un service de cantine sera mis en place dans le foyer de Moulézan.

Cette période sera contraignante et chacun devra y mettre du sien...Pour le bien de tous.

Brûler des végétaux est possible sous certaines conditions:

Seuls les végétaux d'origine agricole, forestières ou issus des obligations de débroussaillement peuvent être incinéré. Quelque soit le moment de l'année, il est interdit de brûler des végétaux issus du jardinage.

Tout brûlage est interdit si le vent dépasse 20km/h, c'est-à-dire que les petites branches des arbres sont en mouvement.

Il sera interdit de brûler après le 15 juin.

Des nouvelles de



Merci d'avoir été si nombreux pour la réouverture du centre, cela nous a fait un bien foù de vous retrouver.

Merci également à tous pour votre participation à notre tombola « fête des mères ». Félicitations aux gagnants qui peuvent venir chercher leur lot aux heures d'ouverture ou nous contacter pour prendre un rendez-vous.

Vous avez apprécié nos crêpes, cookies et muffins vendus samedi dernier? Bonne nouvelle, nous vous en proposerons le samedi 19 juin. À partir de 16 heures vous pourrez nous retrouver à l'esplanade du Ranquet pour un aprèsmidi jeux en extérieur pour tous les âges qui sera suivi d'une soirée jeux de société en plein air. Il y en aura pour tous et pour tous les goûts. Sur place nous proposerons goûter, friandises, buvette et à partir de 19 h des grillades (chipolatas et merguez), frites, salades composées et tartes aux pommes. Même si ce n'est pas obligatoire, nous vous conseillons vivement de réserver vos encas ou repas au centre, par téléphone, par mail ou via notre page Facebook avant le mercredi 16 juin. Tout est prévu pour vous accueillir dans le respect des règles sanitaires et dans une ambiance conviviale et festive. Nous avons tous hâte de nous retrouver et cet événement va nous le permettre. Nous comptons donc sur votre présence.

Pour la rentrée, vous pouvez d'ores et déjà réserver votre journée et/ou votre emplacement pour le vide grenier du dimanche 12 septembre. Nous recherchons des bénévoles pour cette journée et 2 petites heures de votre temps selon vos disponibilités peuvent nous suffire. Faîtes -vous connaître si vous souhaiter nous rejoindre.

L'inscription pour **l'aide aux devoirs** est possible dès à présent et jusqu'au 26 septembre. À destination des élèves du CP à la troisième, les lundis et jeudis de 17h à 19h, les dossiers d'inscription et le règlement sont disponible sur demande au centre ou par mail.

Contact: 07 71 67 61 34 - mail mlirecscfernandsenthille@gmail.com Boîte aux lettres devant le centre

Facebook « M'Lire centre socio-culturel Fernand Senthille »

Un rappel pour ceux, et il y en a encore trop, qui jettent n'importe quoi dans la nature. Imaginons ce que cela représente à l'échelle de notre planète!





Témoin d'un

en localisant le feu





sources d'étincelles les jours de risque d'incendie



Pas de combustible contre la maison bois, fuel, butane...



le me confine dans ma maison

Çhacun d'entre vous peut signaler à la mairie tout problème dans le village ou sur le territoire de la commune.... Éclairage public défaillant, poubelles non ramassées, détritus dans une rue, containers papier ou verre plein,etc. C'est un acte citoyen qui profite à tous. Beaucoup le font déjà... Merci!